

COMMENT PARLER DE LA CHARTE DIOCÉSAINE DE LA PROTECTION DES MINEURS ET PERSONNES VULNÉRABLES AVEC LES ANIMATEURS ?



La charte ne peut être remise et signée qu'après ce temps de relecture et de partage.

AVANT LA RENCONTRE

- Demander aux participants de venir avec leur extrait de casier judiciaire n°3 à demander par internet (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>) pour consultation. En cas d'oubli, il sera demandé à la personne de le présenter au responsable dans les plus brefs délais.
- Le responsable devra tenir à jour un listing des animateurs avec mention de la signature de la lettre d'engagement, présentation du casier judiciaire.



SE METTRE SOUS LE REGARD DE DIEU



Préparer un temps de prière autour de l'évangile du jour ou d'un texte biblique de votre choix en aménageant les lieux de manière à ce que le moment soit propice à l'intériorisation.



Prévoir un temps suffisant pour que chacun puisse se présenter et exprime pourquoi il a dit OUI à l'appel qu'il a reçu.



Accueillir fraternellement les nouveaux de l'équipe.



DÉCOUVRIR LES LIEUX D'ACCUEIL

Dans la mesure du possible, prévoir un temps pour découvrir :

DANS LE DIOCÈSE

les locaux (à l'année ou en séjours fixes type retraite)

- Organiser une visite des locaux le jour de la rencontre ou si cela n'est pas possible, inviter les personnes missionnées à la faire dès que possible en insistant sur les points clés repérés au préalable.
- Présenter les points clés repérés sur le plan des lieux comme : sorties de secours, extincteur, défibrillateur, angles morts, toilettes, affichages légaux de sécurité etc. (Cf. point 3 du Vade-Mecum diocésain pour l'organisation des séjours avec nuitées)

HORS DU DIOCÈSE

- Regarder les itinéraires et repérer les lieux d'accueil sur une carte ou en photo (vidéo projection)
- Présenter les points clés repérés sur le plan des lieux comme : sorties de secours, extincteur, défibrillateur, angles morts, toilettes, affichages légaux de sécurité
- Insister sur la reconnaissance des lieux dès l'arrivée des adultes (Cf. point 3 du Vade-Mecum diocésain pour l'organisation des séjours avec nuitées)



DÉCOUVRIR LA CHARTE DIOCÉSAINE DE LA PROTECTION DES MINEURS ET PERSONNES VULNÉRABLES

Le but de la charte diocésaine est la protection des mineurs et personnes en situation de vulnérabilité dans le cadre des activités d'Église. En la signant chaque année, toutes personnes qui accueillent des jeunes ou personnes vulnérables au nom du Christ s'engagent à respecter ceux qui leurs sont confiés, et à les aider dans leur croissance humaine et spirituelle.



Projeter aux personnes présentes la charte et la lire ensemble.



- Plusieurs mises en pratique : animation à une ou plusieurs voix.
- Reprendre les 3 points de la charte un par un et laisser venir les questions et les remarques.
- Prendre le temps de partager sur la mise en pratique de ce qui est écrit.



Distribuer la charte et la lettre d'engagement à chaque participant, possibilité de laisser un temps pour se l'approprier en silence ou deux par deux avec son voisin.

Prévoir un temps suffisant pour répondre aux questions éventuelles avant l'étape de la signature.



SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENGAGEMENT/ CHARTE

- Chacun signe la lettre d'engagement (partie centrale détachable), elle sera scannée puis envoyée aux personnes concernées par mail dans les plus brefs délais.
- Consultation du casier judiciaire de chacun



FIN DE LA RENCONTRE

- Temps de prière en confiant les adultes et les jeunes que nous rencontrerons cette année ou lors des séjours.
- Prévoir un moment convivial : thé, café, gourmandises avant de repartir.

Les services diocésains de la prévention et de la protection des mineurs et personnes vulnérables et le pôle jeunes sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'animation de ces rencontres.

Déléguée diocésaine à la prévention et à la protection des mineurs : 07 65 16 56 43
sophie.renaud@diocese-vannes.fr

Déléguée diocésaine du Pôle jeunes : 06 74 68 88 97 polejeunes56@diocese-vannes.fr

